

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

" ET SI, MAINTENANT ON NEGOCIAIT ? "

Commentaire de l'Association du Personnel sur la note de la Direction Générale, intitulée :

"CESSATION CONCERTEE DE TRAVAIL"

et réflexions sur les limites de l'action de l'Association du Personnel.

La Direction Générale mentionne dans sa note adressée à chaque membre du Personnel l'opposition des représentants du personnel au non-paiement des heures de grève (§ 10 de la note).

Nous donnons ci-dessous quelques-unes des raisons ayant motivé cette opposition (*) :

- a. L'Association du Personnel ayant proposé de s'aligner sur les accords passés entre les représentants des Etats Membres et les représentants des personnels des Communautés Européennes (C.E.) désire que le texte adopté soit identique à celui en vigueur aux C.E. (c'est-à-dire le texte publié par le Directeur Général sans le § 10). Nous ne pouvons accepter d'affaiblir un texte déjà négocié par nos collègues d'une autre Organisation internationale.
- b. L'Association du Personnel, comme nos homologues aux C.E. ne peut admettre que les membres du personnel qui cessent le travail par suite d'un conflit avec l'Employeur soient seuls chargés de la responsabilité et des conséquences de ce conflit.
- c. Il n'est pas cohérent d' "imposer" un préalable de non-paiement des heures de grève au § 10, tout en déclarant au paragraphe suivant que les modalités de reprise du travail feront l'objet d'une concertation entre les parties intéressées.

Il importe surtout de prendre conscience :

que la Direction Générale, tout en reconnaissant l'opposition de l'Association du Personnel à l'un des paragraphes de sa note, n'est pas tenue d'en tenir compte dans l'application des textes.

Cet exemple illustre les difficultés auxquelles se heurtent les représentants du personnel.

En effet, lors de certaines discussions menées dans le passé sur nos conditions d'emploi et de travail, l'Administration a souvent insisté sur le caractère purement consultatif de l'Association du Personnel.

Une fois encore, lors de la réunion du Comité Consultatif Permanent du mois d'avril, un représentant de la Direction a refusé l'alignement du CERN sur l'accord négocié aux C.E. en déclarant : "Le CERN ne saurait s'aligner sur les Communautés Européennes dont le statut juridique est très différent. Dans ces dernières, les syndicats représentant le personnel ont un droit de négociation reconnu avec l'employeur. Au CERN, la Direction procède à des consultations, d'ailleurs fructueuses, avec l'Association du Personnel qui n'est pas un syndicat."

Le dialogue et la concertation, c'est très bien, mais ça ne suffit plus. NOUS VOULONS NEGOCIER !

Il semble que l'affiliation à des syndicats européens** (tels que ceux des Communautés Européennes, de l'OCDE, etc..) soit l'une des conditions qui permettrait à l'Association du Personnel du CERN de pouvoir négocier. En particulier, cela semble aujourd'hui la seule possibilité pour l'Association du Personnel de sortir de son isolement international.

Le Personnel devra, dans un proche avenir, décider en la matière !

* Le compte-rendu complet figure dans les procès-verbaux des C.C.P. des mois d'avril, mai et juillet. Ces documents sont disponibles auprès de vos délégués de division.

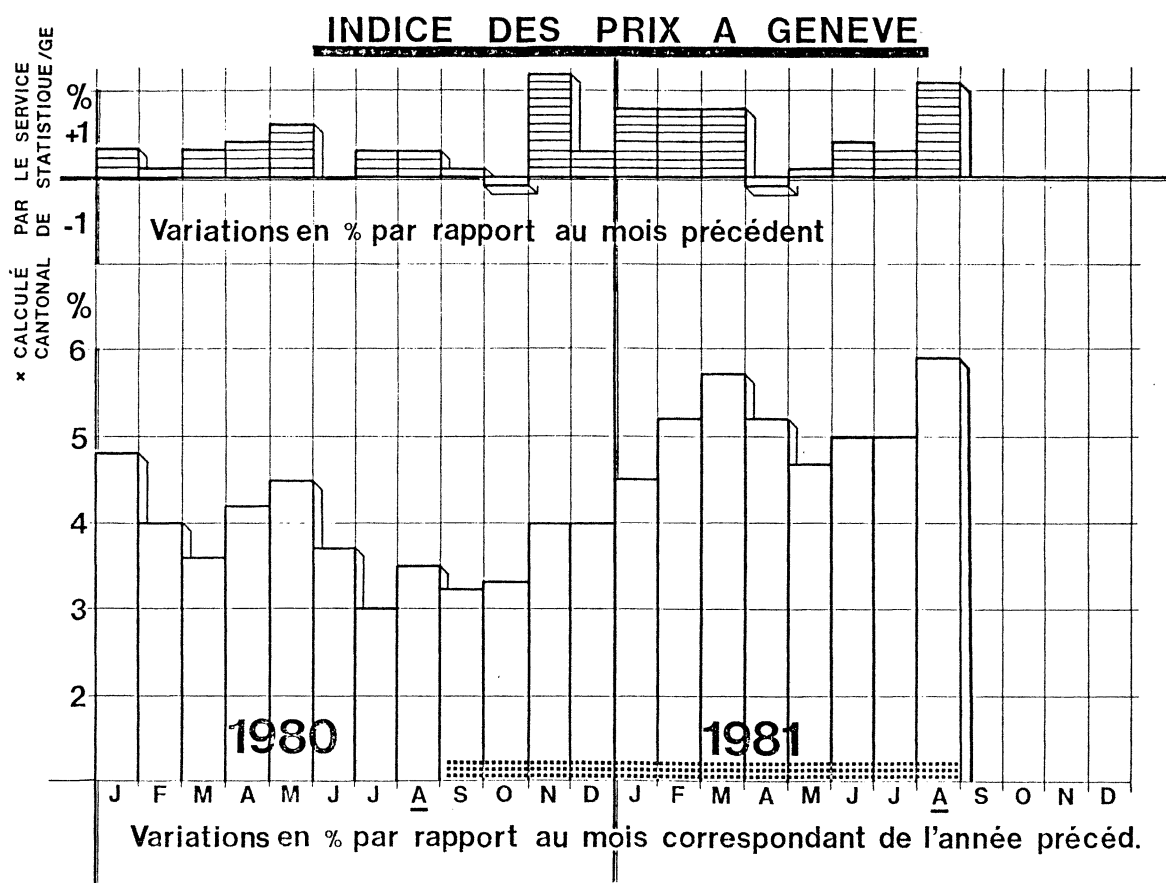
** Union des Syndicats des Services Publics Européens et Internationaux (USSPEI)
Syndicat des Fonctionnaires Européens et Internationaux (SFIE)
Fédération de la Fonction Publique Européenne (FFPE)

INDICE DU COUT DE LA VIE A GENEVE

La dernière publication remonte au Bulletin 31/1981 (indice de juin 1981). Depuis l'indice a progressé modérément de 0,3% en juillet et il a bondi en août de 1,1%.

L'indice annuel (août 80-août 81) déterminant pour le calcul d'une partie de l'adaptation des traitements et pour l'ajustement des allocations et pensions du Personnel en 1982 se monte à 5,9%.

Le taux de renchérissement annuel à Genève reste inférieur à celui de l'ensemble de la Suisse (7,4%) mais il dépasse les variations observées depuis 1975. Il est probable qu'en octobre 1981 l'indice général atteindra un niveau double de celui de septembre 1966. Les perspectives pour le dernier trimestre 1981 laissent prévoir une diminution de l'écart entre l'indice suisse et l'indice genevois malheureusement en défaveur de ce dernier.



Indice général^x GE des prix à la consommation.

SEPTEMBRE 77	100
AOUT 80	109,0
AOUT 81	115,4

AOUT 79	-	AOUT 80	3,5 %
AOUT 80	-	AOUT 81	5,9 %

ELECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL DU PERSONNEL

Super-Groupe ISR B 13/14/15

Résultats

Inscrits : 151
Bulletins retournés : 94 = 62,25%
" nuls : 7
" blancs : 4
" valables : 83

Le dépouillement a été effectué le 11 septembre 1981, à 14h.00, par MM. BIDON et ZAPP, Membres de la Commission électorale.

Monsieur Jean-Claude PERREARD est élu membre du Conseil de l'Association.

POUR INFORMATION

COURS DE LANGUES AUDIO-VISUELS POUR ENFANTS

BUT : Initier l'enfant avant l'enseignement scolaire habituel (c'est-à-dire avant l'entrée en secondaire).

METHODE : A l'aide de projections de films diapos, avec support d'un petit livre, de bandes magnétiques, et animations par le professeur.

NIVEAU DES COURS :

En général deux niveaux.
- Niveau 1 - débutants
- Niveau 2 - deuxième année de fréquentation

Eventuellement si le nombre d'enfants inscrits est suffisant, possibilité d'une 3ème année (Niveau 3).

AGE D'INSCRIPTION :

Entre 8 et 11 ans maximum.

HORAIRE ET JOUR :

Généralement le soir entre 18h et 18h45
2 jours par semaine :

- soit lundi/jeudi
- soit mardi/vendredi.

L'année scolaire débute en novembre et se termine en juin avec les vacances traditionnelles.

FRAIS D'INSCRIPTION :

Déterminés en fonction du nombre de participants.

NOTA : Le remboursement entre dans le cadre des Statut et Règlement du Personnel du CERN.

* * * * *

Si vous désirez inscrire votre (vos) enfant(s), veuillez retourner le bulletin ci-contre à : J. BLONDEL/Div.SB.

Ultérieurement, une note individuelle d'information vous donnera tous les détails sur l'organisation de chaque cours.

REMARQUES :

1. Pour les classes "débutants" et pour éviter un déséquilibre, précisez les jours qui vous conviennent, s'il y a une raison impérative pour ce choix.
2. Pour ce qui concerne les enfants de 2ème et 3ème année, compte tenu des effectifs en général plus réduits, les jours vous seront vraisemblablement imposés.

A RETOURNER A J. BLONDEL - Division SB

. Je désire inscrire mon (mes) enfant(s) pour le Cours Audio-Visuel :

/ ANGLAIS / : Niveau 1 - 2 - 3* -

(sous réserve du nombre d'inscriptions*)

. Mes jours préférentiels sont

- LUNDI / JEUDI*
- MARDI / VENDREDI*

* Entourer la solution retenue

NOM.....Div.Tél.

Prénom et âge de(s) l'enfant(s)

.....

.....

.....

Signature

CLUBS

CRICKET CLUB

For several years now the CERN Cricket Club has travelled to play the Milan Cricket Club in September, However this year for the first time the venue was Milan itself rather than the idyllic setting near Porlezza, site of previous encounters with the M.C.C.

Scores :

12.9.1981 - M.C.C. 103 for 9 declared
CERN 67 all out
M.C.C. won by 36 runs.

13.9.1981 - M.C.C. 27 all out
CERN 28 for 3
CERN won by 7 wickets

The final match of the 1981 season will be played on Sunday, September 27, against I.L.L. Grenoble, in Grenoble.

Further information about cricket is available from 4473 or 2923.